

## Sondage de consultation sur la MRS de l'hiver 2024

### Document complet des Q et R de l'ACPS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a récemment publié un sondage visant à recueillir des avis concernant les modifications possibles aux règlements sur les semences du Canada fondées sur les recommandations des équipes de travail sur la Modernisation de la réglementation des semences (MRS) ainsi que de très importantes questions sur de grands concepts (Section 4).

Ce sondage est un important jalon d'une modernisation de nos systèmes de semences qui n'arrive qu'une fois par génération et il aura une incidence sur vos semences et votre entreprise.

Bien qu'il y ait une forte harmonisation entre les recommandations des équipes de travail et la vision de l'ACPS d'un système de semences de prochaine génération, nous devons continuer de collaborer afin de nous assurer que le secteur des semences et l'agriculture du Canada vont s'épanouir et prospérer.

### Votre participation est cruciale

Nous encourageons tous les membres, les clients et les supporteurs de l'ACPS à répondre au [sondage de consultation de l'ACIA](#). Avant que vous y répondiez, nous tenions à vous faire part de nos réponses au sondage et des raisons qui les motivent par de courts sommaires pour aider à résumer ce qui a pris des mois et des années à réaliser. Nous vous remercions de vos commentaires et de nous aider à tracer une voie pour l'avenir de l'ACPS.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses aux questions clés accompagnées de brèves explications.

## 1. Enregistrement des variétés

### Contexte :

Ces questions reposent sur le dernier sondage de préconsultation selon laquelle 95 % des répondants qui ont exprimé une opinion sont favorables à ce que le Canada conserve un système national d'enregistrement des variétés. En dépit du fait que la plupart des membres des équipes de travail appuyaient le maintien du statu quo en ce qui a trait à l'annulation de variétés à la demande du titulaire de l'enregistrement, il n'a pas été possible d'en arriver à un consensus qualifié. Le rapport final complet de l'équipe de travail sur l'enregistrement des variétés est disponible [ici](#).

**Q1 du sondage :** Êtes-vous favorable à ce que les titulaires d'un enregistrement puissent demander l'annulation d'une variété lorsqu'il n'y a pas de problèmes d'innocuité avec celle-ci?

**Réponse de l'ACPS :** Non

**Voici pourquoi :** Il n'y a aucun coût ni fardeau pour le titulaire de l'enregistrement d'une variété qu'il ne veut plus produire, mais l'annulation de l'enregistrement signifierait que la vente de cette variété de semence n'est plus

permise et il incomberait à l'ACIA de prendre des mesures lorsqu'une telle semence est vendue. Il est peu probable que l'ACIA ait les ressources ou soit disposée à affecter des ressources pour une telle activité.

Annuler un enregistrement signifie également que les grains issus de ces variétés ne peuvent se faire attribuer un classement officiel plus élevé que « aliment », ce qui aurait une incidence sur les producteurs et les utilisateurs finaux qui ont choisi une variété en fonction de certains caractères pour la transformation ou des occasions de valeur ajoutée (p. ex., programmes d'Identité préservée (IP)).

Cela ne signifie pas que les entreprises semencières doivent tenir des stocks de semences de ces variétés éternellement. L'objectif de l'Enregistrement des variétés, dans sa plus simple expression, est de reconnaître l'identité d'une variété. Les variétés peuvent être éliminées en ne gardant plus de semences de Sélectionneur et en permettant l'épuisement des stocks de semences pédiées.

**Recommandation de l'équipe de travail :** Aucun consensus qualifié n'a été atteint concernant l'une ou l'autre des options proposées/discutées au sein de l'équipe de travail sur l'enregistrement des variétés.

\* **REMARQUE :** Lors des consultations précédentes, des groupes de producteurs favorisaient un système au sein duquel il était possible de transférer la conservation d'une variété à une autre partie une fois que le titulaire original de l'enregistrement n'est plus intéressé à poursuivre la commercialisation de cette variété.

**Q2 du sondage :** Êtes-vous favorable à ce que l'ACIA assume la responsabilité de déterminer l'admissibilité à la certification d'une variété pour les cultures exemptées de l'enregistrement des variétés (p. ex., processus du Formulaire 300 de l'ACPS)?

**Réponse de l'ACPS :** Oui, mais!

**Voici pourquoi :** Nous devons éliminer les redondances de notre processus parallèle (le Bureau d'enregistrement des variétés (BEV) et Formulaire 300 de l'ACPS) en revenant à la base – assurer la reconnaissance officielle de l'identité d'une variété par une seule autorité. À titre d'autorité nationale de certification, l'ACIA est légalement tenue de s'assurer que les lots de semences qu'elle certifie sont admissibles à la certification.

Le fait de conserver deux processus de reconnaissance des variétés crée un système inefficace et fragmenté qui impose à l'ACPS des risques et des responsabilités indus, en particulier dans le cas des espèces pour lesquelles l'expertise scientifique et l'appui des laboratoires de l'ACIA sont essentiels à la vérification de l'identité unique d'une variété.

Nous sommes préoccupés par l'hypothèse émise dans la question, qui implique que les normes de service actuelles et les droits de l'ACIA s'appliqueraient probablement. Notre cadre d'inscription proposé offrirait une importante réduction du fardeau administratif par rapport au système actuel d'enregistrement des variétés. L'ACPS est prête à offrir des services administratifs à l'ACIA afin de s'assurer que les normes de service actuelles du Formulaire 300 sont maintenues ou, encore mieux, améliorées.

**Recommandation de l'équipe de travail :** L'équipe de travail sur l'enregistrement des variétés a recommandé que l'ACIA et l'ACPS harmonisent la détermination de l'admissibilité de la variété de la Partie III, Enregistrement des

#### LISTE D'ADMISSIBILITÉ À LA CERTIFICATION DES VARIÉTÉS

- [Apprenez-en davantage](#) au sujet de notre proposition de rationaliser le processus du Formulaire 300.
- S'applique au maïs, au chanvre, au soya de qualité alimentaire et à d'autres espèces non assujetties à l'enregistrement des variétés. (p. ex., espèces visées par l'actuel Formulaire 300)

variétés et du Formulaire 300. L'équipe de travail sur l'exportation a recommandé la consolidation des systèmes existants en un seul système pour enregistrer une variété ou l'inscrire comme étant admissible à la certification par le biais de l'ACIA.

**\* REMARQUE :** La proposition de l'ACPS comprend la création d'une nouvelle Liste d'admissibilité à la certification des variétés qui serait un processus administratif de l'ACIA séparé du système actuel d'enregistrement des variétés. Initialement, nous avons proposé un nouveau palier à l'Annexe III de l'enregistrement des variétés. Toutefois, un processus administratif distinct serait probablement la meilleure façon de procéder. Cette nouvelle liste continuerait de ne pas assujettir ces espèces à l'enregistrement des variétés ou réintroduire des exigences liées à la valeur. Un tel cadre pour une « Liste de cultures » serait particulièrement important pour aller de l'avant avec l'incorporation par renvoi à l'Annexe III – où il sera possible de retirer des espèces de l'enregistrement des variétés, ce qui imposerait à l'ACPS des risques et des responsabilités indus dans le cas du processus du Formulaire 300 de l'ACPS.

## 2. Échantillonnage, analyse et classement des semences

### Contexte :

L'équipe de travail sur la semence commune a fait une étude approfondie de la semence commune. L'ACPS appuie un grand nombre des recommandations de ces équipes de travail. Nous avons toutefois des préoccupations concernant l'application d'approches comme celle d'un système de gestion de la qualité certifiée sans les systèmes de traçabilité et d'assurance qui habilitent la semence certifiée. Le sommaire du rapport sur la semence commune est disponible [ici](#). Le sommaire du rapport sur l'analyse des semences est disponible [ici](#).

**Q3 du sondage :** Êtes-vous en faveur l'exigence selon laquelle tous les types de semences doivent être analysés uniquement par des laboratoires officiellement reconnus, agréé ou supervisé?

**Réponse de l'ACPS :** Oui

**Voici pourquoi :** La semence, qu'elle soit pédigrée ou commune, est un élément essentiel à la production de cultures, mais peut s'avérer être un vecteur pour les graines de mauvaises herbes nuisibles. C'est pour cette raison que toutes les semences importées ou vendues au Canada devraient faire l'objet d'analyses par des personnes compétentes afin de s'assurer que des normes minimales ont été respectées.

**Recommandation de l'équipe de travail :** Oui, les deux équipes de travail sur l'analyse des semences et les semences communes ont recommandé que la semence commune fasse l'objet d'une norme plus élevée qu'auparavant pour l'analyse des semences.

**\* REMARQUE :** Quelques producteurs veulent que les ventes entre agriculteurs de semences communes non annoncées et non classifiées se poursuivent sans être trop réglementées. L'ACPS convient qu'il n'est pas nécessaire de réglementer les ventes de semences non annoncées et non classifiées entre agriculteurs. Toutefois, afin d'assurer des résultats d'analyses fiables pour les producteurs, toutes les analyses de semences devraient être effectuées par des laboratoires officiellement reconnus, agréés ou supervisés.

**Q4 du sondage :** Êtes-vous en faveur de ne permettre qu'aux classificateurs agréés d'appliquer une dénomination de catégorie de semences communes à toutes les espèces de semences communes, à l'exception des semences horticoles?

**Réponse de l'ACPS :** Oui, mais!

**Voici pourquoi :** L'ACPS appuie les mesures qui font en sorte que les producteurs peuvent avoir confiance en la semence qu'ils achètent et que les noms de catégorie indiquent que les normes sur la qualité des semences ont été respectées. C'est ce qui justifie d'avoir uniquement des classificateurs officiellement agréés qui donne les noms de catégories des semences communes. Toutefois, les producteurs qui achètent des semences de catégorie commune sont souvent intéressés par les résultats des analyses de semences et le fait de fournir ces renseignements pourrait faire en sorte que des semences seraient exemptées du classement par un classificateur officiellement agréé. La semence devrait quand même devoir répondre à des normes minimales (habituellement Commune n° 2). Exiger qu'un classificateur agréé étiquette les semences communes entraîne des coûts supplémentaires et de la complexité et, pour de nombreux producteurs, va à l'encontre du principe de réduction de la complexité de la MRS.

**Recommandation de l'équipe de travail :** Oui, l'équipe de travail sur la semence commune a atteint un consensus qualifié selon lequel la semence commune devrait être classée par un classificateur agréé.

**Q5 du sondage :** Veuillez fournir tout autre commentaire que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération en ce qui concerne l'échantillonnage, l'analyse et le classement des semences.

**Réponse de l'ACPS :** Il est important que les semences importées ou vendues au Canada soient analysées par des personnes/installations compétentes en raison des risques que représentent les semences de qualité inférieure, en particulier les risques pour le public et l'environnement de la dissémination de graines de mauvaises herbes nuisibles et les difficultés techniques que représente l'identification de semences d'espèces préoccupantes.

### 3. Importation, exportation et vente de semences

**Contexte :**

Les équipes de travail sur l'importation et l'exportation ont fait une étude approfondie des cadres actuels concernant les semences importées au Canada ou exportées à l'étranger. L'ACPS appuie toutes les recommandations de ces équipes de travail. Le sommaire du rapport sur l'importation est disponible [ici](#). Le sommaire du rapport sur l'exportation est disponible [ici](#).

**Q6 du sondage :** Êtes-vous favorable au maintien du fait que les semences importées peuvent être prédédouanées ou postdédouanées par un importateur autorisé, mais que toutes les autres semences importées au Canada doivent être prédédouanées seulement?

**Réponse de l'ACPS :** Oui

**Voici pourquoi :** La semence importée au Canada doit être évaluée et doit respecter des normes minimales avant sa mise en vente ou son ensemencement au Canada. L'ACIA a agréé des importateurs autorisés (IA) pour faire cette évaluation, mais toutes les autres semences importées doivent être évaluées par l'ACIA. Exiger que toutes les importations de semences non IA soient dédouanées avant l'importation rationaliserait le processus d'importation tout en économisant des ressources de l'ACIA, en particulier au printemps lorsque de nombreux lots de semences doivent être évalués en peu de temps.

**Recommandation de l'équipe de travail :** Oui, l'équipe de travail sur l'importation a obtenu un consensus qualifié sur le fait que toutes les semences importées devraient être prédédouanées, sauf dans le cas des semences importées par un IA. L'équipe de travail a également recommandé d'étudier plus à fond la numérisation du processus d'importation pour toutes les semences importées au Canada.

\* **REMARQUE** : Pour que cela fonctionne bien, d'importants investissements dans des systèmes numériques, en formation et en contrôle seraient exigés. En outre, des modifications aux règlements sont nécessaires afin de permettre aux évaluateurs de la conformité des semences importées (ECSI) d'approuver les lots de semences avant leur importation au Canada.

**Q7 du sondage** : Êtes-vous en faveur de l'analyse de la pureté des petits lots de semences pour un usage personnel afin de vérifier le respect des normes relatives à la pureté des semences avant l'importation?

**Réponse de l'ACPS** : Oui

**Voici pourquoi** : Les semences importées pourraient être contaminées avec des graines de mauvaises herbes qui ne sont pas présentes au Canada à l'heure actuelle.

**Recommandation de l'équipe de travail** : Oui, l'équipe de travail sur l'importation a convenu que les petits lots de semences importées doivent respecter les normes sur la pureté au moment de l'importation.

**Q8 du sondage** : Veuillez fournir tout autre commentaire que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération en ce qui concerne la vente, l'importation et l'exportation des semences.

**Réponse de l'ACPS** : Les évaluateurs de la conformité des semences importées (ECSI) devraient être autorisés à prédédouaner des semences importées sans être des importateurs autorisés. La numérisation est essentielle pour rendre un tel système efficace et efficient.

## 4. Grands concepts

### Contexte :

Dans le cadre des discussions sur la MRS, l'ACPS et d'autres intervenants du secteur des semences ont eu l'occasion d'introduire de « grands » concepts. L'ACPS a eu l'occasion de présenter quatre (4) propositions visant à faire de l'ACPS le principal administrateur du système de certification des semences du Canada, à élargir la portée de CertiSem afin de fournir un guichet numérique unique de bout en bout, à rationaliser le processus du Formulaire 300 de l'ACPS et à introduire un comité consultatif multi-intervenants. [Cliquez ici](#) pour en apprendre davantage au sujet des propositions de grands concepts de l'ACPS.

**Q9 du sondage** : Trouveriez-vous utile la création d'un comité consultatif avec une représentation équilibrée de personnes issues de l'ensemble de la chaîne de valeur dans le but de formuler des recommandations et de fournir des commentaires et des conseils visant l'amélioration continue du système de semences du Canada?

**Réponse de l'ACPS** : Oui, mais!

**Voici pourquoi** : L'ACPS a proposé la création d'un comité consultatif multi-intervenants pour renforcer les liens au sein de la chaîne de valeur, assurer l'engagement des groupes d'intervenants clés, surveiller la mise en œuvre efficace des recommandations sur la MRS, promouvoir l'amélioration continue et offrir un forum de haut niveau pour des discussions. Toutefois, l'ACPS n'appuie pas ou ne voit aucune valeur dans tout cadre consultatif qui dédouble les fonctions actuelles d'établissement de normes, qui se fie sur des nominations ministérielles et qui n'accepte pas un modèle d'adhésion fondé sur l'organisation.

### GOVERNANCE ET ÉLABORATION DE NORMES

- Nous voulons créer un système de certification de semences inclusif qui fonctionne pour tous. [Apprenez-en davantage](#) au sujet de notre proposition.

Le comité consultatif multi-intervenants proposé par l'ACPS n'aurait aucun pouvoir de gouvernance, aucune autorité d'établissement de normes, aucune responsabilité fiduciaire et aucun budget organisationnel ou personnel. Il s'agirait d'un comité consultatif auprès du gouvernement – ce ne serait pas un comité de l'ACPS et il ne relèverait pas du conseil d'administration de l'ACPS.

**Recommandation de l'équipe de travail :** Oui, l'équipe de travail sur la certification des semences a convenu que le Canada devrait continuer d'avoir un organisme national qui établit les normes en matière de cultures de semences et qui délivre des certificats de cultures et que cette organisation devrait être l'ACPS. L'ACPS devrait également continuer à élargir son processus de consultation pour l'élaboration des normes. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire le sommaire du rapport sur la [certification des semences](#).

\* **REMARQUE :** À l'heure actuelle, l'ACPS consacre des milliers d'heures tous les ans à l'élaboration, la modernisation et l'harmonisation internationale des normes, tandis que d'autres propositions visent à transférer la responsabilité au gouvernement ou à les individus nommées par le ministre. À notre avis ce serait un important pas en arrière en plus d'introduire d'importants coûts et retards pour s'assurer que notre cadre réglementaire est souple et adapté aux besoins du secteur. L'ACPS et son processus d'établissement de normes est un exemple centenaire de la façon dont une délégation de pouvoir et l'incorporation par renvoi peuvent être efficaces.

**Q10 du sondage :** Quel rôle devrait jouer ce comité consultatif en ce qui a trait à l'établissement de normes?

**Réponse de l'ACPS :** Option A. Le Comité consultatif ne devrait pas être impliqué dans l'établissement de normes, mais devrait plutôt donner des conseils au sujet des normes et de l'établissement de leur priorité.

**Voici pourquoi :** Les normes canadiennes sur les semences sont élaborées par le secteur des semences pour le secteur des semences.

À titre d'autorité nationale de la certification des cultures de semences du Canada, l'ACPS est actuellement chargée des [normes sur la certification des cultures de semences du Canada](#). Nous sommes fiers de dire qu'elles sont élaborées grâce à un processus efficace qui encourage une grande participation des intervenants et qui est assez souple pour répondre aux besoins du secteur.

**NORMES POUR  
LE SECTEUR DES SEMENCES  
PAR LE SECTEUR DES SEMENCES**

- [Apprenez-en davantage](#) au sujet du processus inclusif d'établissement de normes de l'ACPS

**Recommandation de l'équipe de travail :** L'équipe de travail sur la certification des semences a convenu que le Canada devrait continuer d'avoir un organisme national pour l'établissement de normes en matière de cultures de semences et de délivrance de certificats de culture et que cette organisation devrait être l'ACPS. L'ACPS devrait également continuer à élargir son processus de consultation pour l'élaboration de normes. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire le sommaire du rapport sur la [certification des semences](#).

\* **REMARQUE :** Nous encourageons quiconque veut s'impliquer dans le processus actuel d'établissement des normes à le faire. Votre place à la table vous attend.

**Q11 du sondage :** Veuillez fournir tout autre commentaire que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération en ce qui concerne la création d'un comité consultatif et son rôle.

**Réponse de l'ACPS :** Le comité consultatif proposé par l'ACPS est semblable à ceux auxquels ont recours de nombreuses administrations fédérales, provinciales et municipales, qui n'ont aucun pouvoir de gouvernance,

aucune autorité d'établissement de normes, aucune responsabilité fiduciaire, aucun budget organisation ou de personnel à plein temps.

Cette structure fonctionne bien, et ce, pour de bonnes raisons et ferait en sorte que les futures politiques, opérations et normes établies par l'ACIA et d'autres organisations non gouvernementales continuent d'être bien équilibrées et reflètent les divers points de vue de tous les intervenants du secteur des semences.

**Q12a du sondage :** Êtes-vous d'accord pour que la plateforme CertiSem de l'ACPS soit élargie de façon recueillir des renseignements concernant les déclarations de semences pédigrées, les rapports de classement des semences ainsi que la quantité de semences certifiées?

**Réponse de l'ACPS :** Oui!

**Voici pourquoi :** La plateforme CertiSem de l'ACPS habilite le système de certification des cultures de semences du Canada depuis plus de 10 ans – en fournissant un cadre de certification numérique des cultures de semences de bout en bout qui comprend des applications pour la certification de cultures, les rapports d'inspection, les certificats de culture de semences, la surveillance par l'ACIA et, plus récemment, les étiquettes numériques de semences. L'élargissement de CertiSem pour offrir un « guichet unique » numérique pour tous les services de certification de semences accélérerait l'accès aux données, offrirait des possibilités à valeur ajoutée de traçabilité pour le secteur des semences et ses clients et améliorerait le contrôle et la surveillance réglementaire du secteur.

**Recommandation de l'équipe de travail :** L'équipe de travail sur la certification des semences a recommandé que les exigences en matière de renseignements, y compris une plateforme numérique unique, la surveillance, la transparence, l'étiquetage, la traçabilité et l'accessibilité, devraient être étudiées plus à fond par l'équipe de travail sur l'information (dossiers et étiquetage). Pour de plus amples renseignements, veuillez lire le sommaire du rapport sur la [certification des semences](#).

**Q12b du sondage :** Quelles seraient vos préoccupations concernant la mise au point et l'utilisation d'un système numérique de gestion des informations de certification des semences de bout en bout?

**Réponse de l'ACPS :** Aucune. Un des principaux éléments de la vision numérique de l'ACPS est la sécurité, la confidentialité des données et la transparence du processus. Dorénavant, le comité consultatif multi-intervenants pourrait donner à l'ACPS des données alors qu'elle termine sa Certification de la transparence des données agricoles, ce qui offrirait aux utilisateurs finaux et au gouvernement une transparence améliorée de la façon dont l'ACPS traite, utilise et stocke ses données.

**Q12c du sondage :** Selon vous, quels sont les avantages les plus importants d'un système numérique de gestion des informations de certification des semences de bout en bout?

**Réponse de l'ACPS :** Nombreux. Un système numérique de certification des cultures de semences de bout en bout améliorerait la traçabilité, faciliterait le retraçage, habiliterait les rapports, rationaliserait les processus, améliorerait le suivi et inspirerait confiance en la fiabilité du système de certification des semences du Canada. Il renforcerait également la confiance dans la surveillance efficace de l'ACIA de la certification lorsqu'elle peut facilement vérifier de grandes quantités de semences certifiées par l'ACIA par rapport au nombre d'acres de cultures de semences certifiées par l'ACPS.

**Q13 du sondage :** Veuillez fournir tout autre commentaire que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération en ce qui concerne la mise en place d'un système numérique de gestion des informations de certification des semences de bout en bout.

**Réponse de l'ACPS :** Il s'agit d'une étape cruciale de la modernisation du système de semences du Canada. La numérisation des renseignements sur la certification des semences, y compris les quantités certifiées, les espèces de mauvaises herbes présentes et les taux de germination, donnerait un aperçu considérable de l'état des semences au Canada. Cela pourrait nous donner une alerte rapide concernant l'introduction et/ou la propagation d'espèces de mauvaises herbes, par exemple, ou permettrait la détermination d'éventuelles pénuries d'approvisionnement en semences dans des situations d'urgence.

La numérisation des renseignements sur la certification des semences faciliterait également la production exigée de rapports de l'ACIA aux Systèmes de semences de l'OCDE relativement aux semences certifiées par l'OCDE au Canada et permettrait à l'ACIA d'informer les Canadiens plus efficacement sur l'efficacité du système de certification des semences du Canada.

**Q14 du sondage :** Êtes-vous favorable à ce que l'ACPS fournisse plus de services de certification des semences au secteur?

**Réponse de l'ACPS :** Oui!

**Voici pourquoi :** Grâce à un partenariat public-privé vieux de 120 ans avec l'ACIA, l'ACPS administre avec fiabilité un système de certification national des cultures de semences. Toutefois, cette division d'administration entre la certification des cultures de semences (normes sur les champs) et la certification des semences (normes sur les semences) est un cas particulier au niveau international qui complique inutilement le processus de certification.

Alors que nous modernisons notre système de semences, nous devons prioriser un processus de certification plus simple par la consolidation et la rationalisation de notre système actuel compliqué et à plusieurs paliers. L'ACPS s'est engagée à fournir un système national de certification des semences au profit de l'agriculture canadienne et assume plus de responsabilités pour en faire une réalité.

**L'ACPS COMME PRINCIPAL ADMINISTRATEUR**

- [Apprenez-en davantage](#) au sujet de notre proposition de devenir le principal administrateur du système de certification des semences du Canada.

**Q15 du sondage :** Quelles activités supplémentaires seriez-vous favorable à ce que l'ACPS prenne en charge?

**Réponse de l'ACPS :** Tout ce qui précède!

**Voici pourquoi :** Alors que nous nous employons à moderniser notre système de semences, nous devons prioriser un processus de certification plus simple qui découle de la consolidation et de la rationalisation de notre système actuel compliqué et à plusieurs paliers.

**Formation en inspection des champs :** L'ACPS collaborera avec l'Association des SICSA pour élaborer des outils de formation d'inspecteurs de cultures et administrera une formation en ligne pour les inspecteurs de cultures de semences par le biais de sa plateforme Formation ACPS. L'ACIA serait toujours chargée de l'octroi des licences à ces inspecteurs et de procéder aux examens pratiques dans les champs.



**Programme de vérification des variétés :** L'ACPS collaborera avec l'ACIA pour passer en revue tous les ans les résultats des analyses de vérification des variétés, s'assurera que les producteurs de semences et les entreprises semencières sont informés de leurs résultats, fournira à l'ACIA des recommandations au sujet des mesures correctrices (le cas échéant) et s'assurera que les résultats post-contrôle de l'OCDE sont téléchargés dans la nouvelle plateforme de l'OCDE sur les lots de semences.

**Administrer les étiquettes officielles de semences et les contrats de licences :** L'ACPS assumerait l'administration au jour le jour des étiquettes de semences, ce qui permettrait à sa technologie des étiquettes numériques de semences de s'appliquer à toutes les classes de semences. L'ACPS mettrait également à profit ses capacités numériques pour rationaliser les contrats de licences d'étiquettes et les rapports et offrirait des possibilités pour de nouveaux modèles de surveillance fondés sur les risques.

**Certification de l'OCDE :** L'ACPS gèrera l'administration quotidienne des Systèmes de semences de l'OCDE, y compris l'attribution du numéro de référence de l'OCDE, la coordination de l'envoi et de l'analyse des échantillons ainsi que la délivrance des certificats de variété. Cet accord serait semblable à celui qu'a l'USDA avec les agences de l'AOSCA. L'ACIA conserverait son rôle d'autorité nationale désignée aux fins des Systèmes de semences de l'OCDE.

**Répondre aux questions sur la certification des semences :** En s'appuyant sur son concept de guichet numérique unique, l'ACPS propose qu'elle devienne le principal point de contact du secteur dans le cas de questions liées à la certification des semences. Nous cherchons à éliminer les frustrations engendrées par le besoin de communiquer avec les nombreuses parties qui existent dans notre actuel système fragmenté de certification des semences.

**Q16 du sondage :** Veuillez fournir tout autre commentaire que vous aimeriez que l'ACIA prenne en considération en ce qui concerne la mise en place d'une entente de diversification des modes de prestation de services avec l'ACPS pour ce qui est de certaines tâches de certification des semences actuellement effectuées par l'ACIA (sans inclure les responsabilités de l'ACIA à l'égard de la conformité réglementaire et de l'application de la loi.)

**Notre réponse :** L'ACPS a un solide bilan en tant qu'organisme de réglementation conjoint efficace et moderne du système de certification des semences du Canada. L'ACPS est prête à assumer plus de tâches administratives au nom de l'ACIA dans le but d'obtenir un système de certification des semences dirigé par l'industrie, habilité par le gouvernement qui est moderne, souple et qui répond aux besoins de l'agriculture canadienne.

Le fait de transférer certaines fonctions à l'ACPS ne signifie pas que l'ACIA peut se retirer de la certification des semences au Canada. Par ailleurs, l'ACIA disposerait d'outils plus efficaces pour superviser efficacement le secteur des semences et établir de nouvelles priorités là où ses efforts de réglementation auraient la plus grande incidence positive.

## VOTRE PARTICIPATION EST CRUCIALE

La MRS changera la façon dont le système est réglementé et possiblement régi.  
Aidez-nous à tracer la voie du succès pour l'avenir de notre secteur des semences.